

# La rémunération de votre assistant maternel agréé

Accueil régulier

sur 52 semaines :

Exemple

Nathalie et Jean Mercier font garder leur fille Laura âgée de 3 ans par Josette Pasquier, assistante maternelle agréée.

(...)

Josette gardera Laura du mardi au vendredi de 9 h à 17 h soit 32 h par semaine et 47 semaines au total dans l'année.

Tel que prévu au contrat de travail, le salaire horaire net est de 3€, 3,20€ pour les heures complémentaires et 3,50€ pour les heures majorées.

## Comment calculer le salaire mensualisé de Josette ?

= (Nombre d'heures de travail par semaine x 52) ÷ 12 mois = Nombre d'heures de travail par mois x Salaire horaire net

= (32 h x 52 semaines) ÷ 12 = 138,66 x 3 € = **416 €**

## Comment calculer le nombre d'heures normales mensualisées ?

= (Nb d'heures d'accueil par semaine x 52 semaines) ÷ 12

= (32h x 52 semaines) ÷ 12 = 138,66 arrondis à **139 h\***

\* Le nombre d'heures à déclarer doit suivre la règle des arrondis suivante :

- si la décimale est inférieure à 0,5, vous arrondissez à l'entier inférieur

- si la décimale est supérieure ou égale à 0,5, vous arrondissez à l'entier supérieur

## Comment calculer le nombre de jours d'activité mensualisés ?

= (Nb de jours d'accueil par semaine x 52 semaines) ÷ 12

= (4 j x 52 semaines) ÷ 12 = 17,33 arrondis à **18 jours\*\***

\*\* Le nombre de jours d'activité à déclarer doit être arrondi à l'entier supérieur.

(...)

Exceptionnellement, le mois suivant, Josette garde Laura 50h au lieu de 32h prévues au contrat de travail pendant la 2<sup>e</sup> semaine.

## Quelle est la nature des heures effectuées pendant la semaine de 50 h ?

- Les heures effectuées, prévues au contrat de travail, sont des heures normales : 32 h.
- Les heures effectuées entre 32 h et 45 h par semaine sont des heures complémentaires : 13 h.  
**Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,20 € net de l'heure.**
- Les heures effectuées au-delà de 45 h par semaine sont des heures majorées : 5 h.  
**Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,50€ net de l'heure.**

## Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

= (Salaire mensualisé + Rémunération des heures complémentaires + Rémunération des heures majorées)

= 416 + (13h x 3,20 €) + (5h x 3,50 €) = **475,10 €**

## Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci ?

Case « **Nombre d'heures complémentaires et majorées** » :

- Distinguer les deux et inscrire **13h complémentaires** et **5h majorées**
- Salaire horaire net d'une heure normale : **3 €**

Case « **Nombre de jours d'activité** » : **18 jours**

Case « **Salaire net total** » : **475,10€**

(...)

Le mois suivant, Josette est absente pour motif familial pendant 2 semaines (absences non rémunérées). Elle ne garde pas Laura pendant 8 jours soit 64 heures au total (8 j x 8 h). Josette aurait dû, réellement, garder Laura 17 jours ce mois-ci, soit 136 heures (17 j x 8 h), or, elle ne la garde que 9 jours.

## Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

= Salaire mensualisé - [(salaire mensualisé x Nb d'heures d'absence) ÷ Nb d'heures qui auraient dû être effectuées]

= 416 - [(416 x 64) ÷ 136] = **220,24 €**

## Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci ?

Case « **Nombre d'heures normales** » : Salaire mensuel ÷ Taux horaire = 220,24 ÷ 3 = 73,41 arrondis à **73 h**

Case « **Nombre de jours d'activité** » : **9 jours réellement travaillés**

Case « **Salaire net total** » : **220,24 €**